

66 %
du montant de la
cotisation est déductible du
montant de l'impôt sur le
Revenu de l'année suivante.

*Pour les collègues non imposables et/ou ayant
des difficultés financières; n'hésitez pas à nous contacter.*

La question du coût :

Cette question est quelquefois posée. Elle est légitime, elle mérite donc une réponse.

Le SNUipp, c'est sa force et le prix de sa totale indépendance, ne vit que par la contribution de ses adhérents.

Le coût réel de la cotisation syndicale est le 1/3 du « prix affiché ». Tout simplement parce que 66 % de cette somme est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.

Une fois cela posé, nous pensons qu'il n'y a plus guère qu'un regard à porter : le rapport « qualité-prix » est-il présentable ? ou encore « cela vaut-il le Coût ! » ?



SNUipp/FSU37

*Renforçons notre outil syndical
au service de tous et de chacun au service des écoles,
du système éducatif et de tous ses élèves.*

	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	HC1	HC2	HC3	HC4	HC5	HC6	HC7	CL EX 1	CL EX 2	CL EX 3	CL EX 4	CL EX 5
INSTITUTEURS	montant de l'adhésion	104	108	111	113	117	119	121	128	135	143	157												
	montant de l'adhésion après la déduction fiscale	34,32	35,64	36,63	37,29	38,61	39,27	39,93	42,24	44,55	47,19	51,8												
PROFESSEURS DES ECOLES	montant de l'adhésion	105	114	119	126	134	143	151	161	172	188	201	151	170	184	196	211	226	240					
	montant de l'adhésion après la déduction fiscale	34,65	37,62	39,27	41,58	44,22	47,19	49,83	53,13	56,76	62,04	66,3	49,8	56,1	60,72	64,68	69,63	74,58	79,2					
PEGC	montant de l'adhésion					119	125	132	148	164	161	164					186	202		186	202	211	226	240
	montant de l'adhésion après la déduction fiscale					39,27	41,25	43,56	48,84	54,12	53,13	54,1					61,38	66,66		61,38	66,66	69,63		